Image not found or type unknown

Acte certifié exécutoire d'une décision de conseil municipal

Par **benedetto18**, le **02/10/2010** à **18:29**

Bonjour,
notre commune a voté l'acquisition de notre immeuble sans conditions d'obtentions de subventions.
hors depuis les choses traînent, et hier le maire nous a écrit pour nous dire qu'il n'aura pas les subventions et que donc le projet d'achat était annulé.

que faire?

d'avance merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés